ÊTES-VOUS BIEN ASSURÉ ?

LYON METROPOLE HABITAT

Pensez à transmettre votre attestation !

Pour votre sécurité et celle de votre logement, il est obligatoire d'être assuré et de transmettre à LMH une attestation d'assurance habitation en cours de validité.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, rendez-vous dans votre espace client LMH+